



©Thierry Debonnaire

L'UNAFAM A BESOIN DE VOUS !

Le **projet associatif** vient d'être soumis à votre vote dans le cadre de l'Assemblée Générale.

6 grandes priorités s'en dégagent :

- ▶ Améliorer la compréhension des maladies et du handicap psychiques
- ▶ Obtenir l'effectivité des droits fondamentaux des personnes vivant avec des troubles psychiques
- ▶ Assurer la continuité des parcours
- ▶ Obtenir l'orientation systématique de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques vers les associations de familles
- ▶ Développer la coopération avec les associations qui travaillent dans le domaine de la neuropsychiatrie et des sciences sociales pour obtenir des fonds pour la recherche
- ▶ Renforcer l'attractivité de l'Unafam

Nous allons, dans les mois qui viennent, détailler de nombreuses actions en relation avec ces priorités, et programmer celles-ci sur les 5 prochaines années.

Ces actions s'ajouteront à celles qui sont menées actuellement.

Mais pour que nous puissions les engager et les voir aboutir, nous avons besoin de moyens. Moyens financiers, bien entendu, **mais d'abord moyens humains**. Aussi, l'Unafam a besoin de vous.

Déjà actuellement, il nous est parfois difficile de répondre aux demandes, besoins **tant dans les départements qu'au niveau national**. Ceci, en premier lieu, par manque de bénévoles actifs, de « militants » comme certains d'entre nous le disent.

Or chacun a des compétences, que ce soit en secrétariat, en comptabilité, dans le domaine juridique, social, scientifique, en communication, en informatique, dans l'organisation, dans la relation aux autres, etc.

De plus, l'Unafam organise, chaque année, des actions de formation pour acquérir et compléter les connaissances et compétences de ses bénévoles, afin qu'ils puissent s'engager en étant « sécurisés ».

Vous le savez, le bénévolat, le partage avec ceux qui vivent les mêmes difficultés, permettent aussi de se reconstruire, de prendre de la distance, et nous savons, que lorsque nous allons bien (mieux), notre proche malade en bénéficie. Alors je compte sur vous !

Bien cordialement à vous



Béatrice Borrel, Présidente

LE TERRITOIRE, LA GRADATION DES SOINS ET LA RECHERCHE EN PSYCHIATRIE : UNE PRIORITÉ POUR LA MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Emmanuel Macron a déclaré vouloir faire du handicap « l'une des priorités de son quinquennat ».

Une volonté confirmée le 9 juin dernier, lorsque la **Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, ouvrait le colloque de l'Unafam "Prévenir la transition vers la schizophrénie"**, qui s'est tenu au Ministère des Solidarités et de la Santé. **La Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, a remis les Prix Recherche Unafam 2017** lors de cette même journée (voir *Focus*).

A cette occasion, Agnès Buzyn a énoncé **trois axes prioritaires pour la psychiatrie** :

- ▶ le **renforcement des organisations territoriales** : la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués, la défense des droits des personnes, la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion, le repérage précoce des troubles psychiques, l'organisation des parcours de santé, le

renforcement de l'attractivité de certaines filières, comme celle de la pédopsychiatrie,

- ▶ agir selon le **"principe de gradation des prises en charge"** : identifier et reconnaître des centres de référence qui puissent venir en appui d'une prise en charge de premier recours, diminuer les durées entre les premiers symptômes et la pose d'un diagnostic,

- ▶ la **promotion de la recherche** en psychiatrie et en santé mentale dans toutes ses composantes.

Béatrice Borrel a fait part des attentes de l'Unafam à l'égard de ce nouveau gouvernement et leur a **remis en main propre le plaidoyer pour un véritable plan psychique** adressé aux candidats à l'élection présidentielle.

Elle rencontrera Mesdames Buzyn et Cluzel très prochainement pour leur exposer l'urgence d'une stratégie solide en matière de prévention, d'innovation thérapeutique et d'accès aux soins.

L'Unafam remercie par ailleurs les intervenants, ses équipes, partenaires et nombreux participants pour ce colloque dont les **vidéos seront disponibles le 19 juin sur la chaîne YouTube de l'Unafam**.



Béatrice Borrel, Présidente de l'Unafam et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées (Photo ©Unafam)



Béatrice Borrel, Présidente de l'Unafam, Marie-Jeanne Richard, Secrétaire du Comité scientifique et Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé (Photo ©Unafam)

LE DISPOSITIF ITEP PLÉBISCITÉ !

L'Association nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et de leurs Réseaux (AIRe) se réjouit de la publication du [décret](#) relatif au **fonctionnement en dispositif intégré pour les ITEP** et les SESSAD-ITEP, pris en application de l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé. « *Ce décret constitue un aboutissement réel de 7 années de travail au côté des pouvoirs publics, des représentants de familles et de l'ensemble des partenaires des*

parcours. Nous réalisons aujourd'hui un grand pas en avant en faveur de la dimension clinique de l'accompagnement en ITEP, en entérinant légalement les principes d'une organisation souple, modulable et adaptée aux besoins de nos jeunes accompagnés » conclut Gilles Gonnard, Président de l'AIRe, au nom du Conseil d'administration du bureau et de tous les adhérents de l'AIRe. [Voir le communiqué de presse](#)

UN DÉCRET AMÉLIORE L'ACCÈS À LA PCH

Dans un souci d'harmonisation des pratiques des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de **meilleure prise en compte des personnes présentant un handicap psychique, cognitif ou mental, le référentiel d'accès à la Prestation de compensation du handicap (PCH) est modifié** par un [décret paru le 4 mai dernier](#).

Très attendu, ce texte **clarifie ainsi les différentes activités** à prendre en compte pour l'appréciation des conditions d'accès à la PCH auxquels correspondent **cinq niveaux de difficulté**. Pour chaque activité, le niveau de difficulté doit être évalué à l'aide de **quatre adjectifs** – spontanément,

habituellement, totalement, correctement –, pour mesurer la manière dont la personne est en capacité de réaliser l'activité. Par ailleurs, la problématique des personnes présentant un handicap psychique est également intégrée dans les conditions d'octroi d'une **aide humaine**.

L'Unafam se réjouit de voir enfin une réelle prise en compte du handicap psychique dans ce référentiel et, pour la première fois, l'identification de la maladie psychique dans le certificat médical suite à une action déterminante de l'Unafam auprès des services ministériels et de la CNSA, conduite par Roselyne Touroude, Vice-Présidente de l'Unafam, spécialiste MDPH et handicap psychique.

UNE ALTERNATIVE À L'INCARCÉRATION DES PERSONNES PRÉCAIRES AYANT DES TROUBLES PSYCHIQUES SÉVÈRES

L'association Médecins du monde a signé, le 5 mai, avec cinq ministères, un protocole d'engagement visant à tester "*une alternative à l'incarcération des personnes [sans domicile fixe] souffrant de troubles psychiatriques sévères, par le logement et le suivi intensif*", dans le cadre de la politique de lutte contre la récidive. Le programme, baptisé **Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif (AISI)**, sera expérimenté à **Marseille** sur une **durée de**

5 ans. Financé majoritairement par les ministères (les fonds étant avancés par des fondations), il mobilise des travailleurs sociaux, des médecins et des chercheurs pour en évaluer l'impact.

L'Unafam sera attentive aux résultats de cette expérimentation, rappelant que les personnes sans domicile fixe (SDF) souffrent 10 fois plus que la population générale de troubles psychiques sévères et que plus de 30% des personnes qui vivent à la rue sont ainsi concernées.

FRANCE ASSOS SANTÉ OU LA VOIX DES USAGERS

Suite à la **création le 21 mars dernier de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (Unaass)** inscrite dans la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS) a disparu.

A l'occasion de sa première assemblée générale ordinaire, l'Unaass, avec **72 associations nationales membres, dont l'Unafam**, s'est dotée ce 23 mai de ses premières instances élues et a choisi son nom de marque « **France Assos Santé** » au service de l'efficacité de ses combats. **Alain Michel Ceretti a été élu, premier président de France Assos Santé. Ancien conseiller santé du Défenseur des Droits, il**

expose ainsi ses priorités : « *Nous devons exprimer la voix des usagers du système de santé afin de constituer un contre-pouvoir défendant leurs intérêts. (...) Plus aucune décision d'importance pour notre système de santé ne se fera sans que France Assos Santé ait été consultée, comme le prévoit la loi. Nous démontrerons l'importance d'associer les représentants des usagers à la décision par nos compétences, et par la pertinence de nos choix comme de nos actions.* »

Jean-Yves Mener, ancien administrateur de l'Unafam et Vice président du CISS Bretagne, a été élu membre du comité de déontologie et de prévention des conflits de France Assos Santé.

Focus

Prix Recherche Unafam 2017 : deux lauréats à l'honneur

Deux **Prix Recherche** ont été attribués par le Comité scientifique* de l'Unafam en 2017. Ils ont été remis par **Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, lors du colloque organisé par l'Unafam le 9 juin au Ministère de la Santé.**

Le Prix Recherche en Sciences Biomédicales est attribué au Dr Fani Koukouli (post-doctorante - CNRS UMR 3571 - Département des neurosciences, Institut Pasteur). Ses expérimentations démontrent les effets de la nicotine sur l'activité cérébrale de sujets porteurs du gène humain CHRNA5 caractéristique de la schizophrénie : « **la nicotine semble être une sorte d'automédication** ». Le projet du Dr Fani Koukouli a pour objectif de tester différentes

molécules présentant une **forme similaire à la nicotine sans en avoir les effets nocifs pour traiter les troubles liés à la schizophrénie.**



Les Dr Jérôme Brunelin et Fani Koukouli, Lauréats du Prix Recherche Unafam 2017, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées (Photo ©Unafam)

Le Prix Sciences Humaines et Sociales a été attribué au Dr Jérôme Brunelin (Directeur de recherche INSERM U1028, CNRS UMR5292, PSYR2 Team, Lyon Neuroscience Research Center ; Centre Hospitalier Le Vinatier, Université Claude Bernard Lyon 1) dans le cadre de son étude sur l'**utilisation des techniques de la stimulation magnétique transcrânienne répétées (rTMS) et la stimulation transcrânienne par courant continu (tDCS) chez les patients atteints de pathologies psychiatriques présentant des symptômes pharmacorésistants invalidants.**

PSYCYCLETTE : TOP DÉPART IMMINENT



La 4^{ème} édition de Psycyclette partira le mardi 20 juin à 9h30 de la Cour de la Maréchalerie, 2 avenue de Paris, à Versailles. N'hésitez pas à venir les encourager !

Pour rappel, l'aventure Psycyclette, c'est plus de 2 000 kilomètres de chemins et de dénivelés à bicyclette à travers la France sur 4 parcours rassemblant plus de 250 participants.

Les 4 équipes arriveront respectivement à :

- **Angers le 24 juin** à 15h30 (Jardin du Mail, boulevard de la Résistance et de la Déportation, 49100 Angers)
- **Caen le 23 juin** à 17h (Hôtel de Ville, Esplanade Jean-Marie Louvel, 14000 Caen)
- **Gap le 24 juin** à 17h (Parc de la Pépinière, 05000 Gap)
- **Toulouse le 27 juin** à 17h (Capitole)

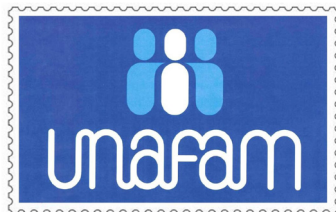
Les **détails des parcours** sont intégralement repris dans le dossier de presse Psycyclette 2017, [en ligne sur le site Internet de l'Unafam](#).

Vous êtes attendus, que ce soit dans une ville étape près de chez vous ou aux arrivées des 4 parcours pour acclamer nos cyclotouristes !

Et si vous souhaitez faire un don, ne tardez plus et rendez-vous sur la page de financement participatif de Psycyclette 2016. [Ça se passe ici !](#)

Par ailleurs, pour réécouter l'interview d'un des participants de Psycyclette sur Vivre FM le 8 juin dernier, [cliquez ici !](#)

CONCOURS D'ART POSTAL : 4^{ÈME} !



L'Unafam lance son quatrième concours d'art postal à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale (10 octobre).

Le concours Unafam d'art postal 2017, auquel s'associe le Musée de La Poste et le GEM Artame Gallery, aura pour thème : **les jardins imaginaires**.

L'art postal offre un moyen de communication et d'expression accessible à tous : artistes amateurs ou professionnels, jeunes ou moins jeunes, personnes souffrant d'un handicap ou non...

Toutes les possibilités sont offertes : peinture, collage, dessin... **sur une enveloppe affranchie dont la dimension ne dépasse pas 30 cm et envoyée entre le 13 juin et le 20 septembre.**

[Le règlement complet est disponible sur le site national de l'Unafam, ainsi que le bulletin de participation.](#)

Des membres de l'Unafam, du Musée de La Poste, et des adhérents du Groupe d'entraide mutuelle Artame Gallery composeront, entre autres, le jury qui désignera les lauréats des catégories enfants et adultes.

Les prix seront remis à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale en octobre 2017.

MARINE DELTERME, L'UNAFAM ET LES MÉDIAS

Dès qu'elle le peut, et notamment lors des interviews données dans le cadre de la série Alice Nevers, où elle incarne une juge d'instruction (une série suivie par 6 millions de téléspectateurs), ou sur les réseaux sociaux, Marine Delterme évoque l'Unafam et l'aide à porter ses combats auprès du grand public.

En l'espace de deux mois, elle a permis de faire parler de l'Unafam et des maladies psychiques dans des médias diffusés très largement (*Le Parisien Télé Magazine, Télé Z, Version Femina, Tvmag.lefigaro.fr, Paris Match, Télé 2 semaines...* Certaines délégations ont d'ailleurs vu de nouveaux adhérents passer le seuil de leur porte en ayant entendu parler de l'Unafam par ce biais.

Béatrice Borrel et Marine Delterme ont notamment été les invitées de Nagui sur France Inter le 24/05 dernier pour l'émission "La bande originale" ([cliquez ici pour réécouter l'émission](#)).

Nous la remercions de tout cœur et l'espérons toujours plus mobilisée à nos côtés.

Agenda

HANDICAP PSYCHIQUE : LE SAVOIR DES PAIRS...

Prochaine journée thématique "Handicap psychique : Le savoir des pairs..." le **22 juin** au CHU d'Angers. Retrouvez l'argumentaire et le pré-programme de la journée [ici](#).

CMP ADULTES : PREMIER CONTACT ET ÉTAT DES LIEUX

Le **20 juin** à Abbeville, demi-journée de la F2RSM (Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France).

Renseignements : 03 20 44 10 34 - communication@f2rsmpsy.fr

EN ROUTE VERS LE RÉTABLISSMENT

A Paris le **30 juin**, 6^e journée du C3RP (Centre de Ressource Remédiation Cognitive, Réhabilitation Psychosociale).

Renseignements : 01 45 43 00 95 - contact@quatorzebis.fr

COLLOQUE DE PSYCHIATRIE FRANCE AMÉRIQUE LATINE

À l'occasion de ses 150 ans, le Centre hospitalier Sainte-Anne (CHSA) et la Coordination France-Amérique latine de psychiatrie (COFALP) proposent un événement scientifique orienté par deux axes :

- Les liens de l'hôpital Sainte-Anne avec l'Amérique latine,
- Les prises en charge actuelles selon trois composantes majeures du travail psychiatrique : soigner, accompagner, contenir.

Le **5 octobre** au Centre hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis, 75014 Paris, et le **6 octobre** au Ministère des solidarités et de la santé, 14 Avenue Duquesne, 75007 Paris

Renseignements : colloque-chsa-cofalp@ch-sainte-anne.fr

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

La Loi de financement de la sécurité sociale 2017 comprend une mesure de simplification pour l'accès à la retraite anticipée en cas de difficulté à justifier d'une incapacité permanente sur une partie du déroulement de l'activité professionnelle ; cela concerne-t-il les travailleurs en situation de handicap psychique qui ne peuvent avoir une reconnaissance de leur handicap que depuis 2005 ?

Les assurés en situation de handicap peuvent percevoir une pension de retraite anticipée à taux plein, s'ils ont accompli une durée d'assurance¹, variable selon la date de naissance, pour laquelle ils ont versé des cotisations et à condition que la MDPH leur ait attribué **pendant cette durée d'assurance** :

- une incapacité permanente d'au moins 50% ou
- une reconnaissance de la situation de travailleur handicapé, avant le 1^{er} janvier 2016

Mais certains assurés ne peuvent pas justifier de leur incapacité permanente sur une partie du déroulement de leur

activité professionnelle et la MDPH n'est pas en capacité juridique de délivrer des "duplicata". La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 art. 45 a mis en place un **dispositif permettant de valider ces périodes manquantes** en s'appuyant sur les dossiers médicaux anciens.

Le décret du 10/05/2017 vient confirmer :

- que l'assuré handicapé, pour accéder à ce dispositif spécifique de "régularisation", doit avoir un taux d'incapacité permanente de 80% **au moment de sa demande de la pension de retraite anticipée**, alors que la loi de Janvier 2014 a réduit ce taux requis à 50% pour le dispositif général
- que la RQTH ne sera pas prise en compte sur ces périodes à valider, alors que la loi de Janvier 2014 reconnaît ce critère pour les périodes antérieures au 1^{er} Janvier 2016.
- que ces périodes à valider ne pourront pas dépasser 30% de la durée d'assurance requise.
- que l'incapacité non justifiée sur ces périodes doit pouvoir être estimée rétroactivement à l'aide du guide barème du

Code de l'action sociale et des familles, par **une unique commission, pour l'ensemble du territoire**, de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, qui effectuera des évaluations de situations de handicap avec des critères qui ne seront pas ceux des MDPH. **Ce n'est pas l'assuré lui-même qui adresse sa demande de validation directement à la Commission, mais le service en charge de la liquidation de sa pension de retraite.**

Cet accès dit simplifié à la retraite anticipée par justification de la situation de handicap sur des périodes anciennes est, à ce jour, complexe, limitatif, restrictif. Il n'y a pas de disposition spéciale concernant les assurés qui ont eu une reconnaissance de leur handicap psychique en 2005.

¹Ex: un travailleur en situation de handicap, né en 1962, âgé de 55 ans, pour bénéficier d'une retraite anticipée doit justifier de 128 trimestres d'assurance totale dont une durée d'assurance cotisée de 108 trimestres.



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

"[Savoir accepter, pour mieux vivre](#)", un article de Christophe André, médecin psychiatre à l'Hôpital Sainte-Anne, à Paris, paru dans *Cerveau & Psycho* (n° 59 septembre - octobre 2013). Dans l'adversité, vaut-il mieux se révolter ou accepter les faits ? Un nouveau courant de thérapies recommande d'accepter la réalité pour mieux repartir de l'avant.

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT » FAMILLE

PROCHAINS ATELIERS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Valence (26) - 17 et 24-25 juin
- ▶ St Germain au Mont d'Or (69) : «Séjour REPIT (Œuvre Falret)» : 16-23 juillet
- ▶ Ste Montaine (18) – «Séjour REPIT (Œuvre Falret)» : 10-17 sept
- ▶ Saint-Etienne (42) : 16 et 23-24 sept

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINES SESSIONS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Grenoble (38) - 17/06/2017
- ▶ Orléans (45) - 17/06/2017
- ▶ Bourg-en-Bresse (01) - 24/06/2017
- ▶ Lyon (69) - 24/06/2017
- ▶ Paris (75) - 24/06/2017
- ▶ Nantes (44) - 16/09/2017

Les ateliers d'entraide « Prospect » famille et la journée d'information « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

